



■ SITUATION CRITIQUE. LES ALPES-MARITIMES SONT FACE À UN ENJEU D E TAILLE : TROUVER DES SOLUTIONS IMMÉDIATES ET FAIRE ENFIN LE NÉCESSAIRE POUR LE LONG TERME. TOUR D'HORIZON D'UN DOSSIER TROP LONGTEMPS REPOUSSÉ...

# DÉCHETS : LE DOSSIER NOIR QUI MENACE LES ENTREPRISES

Ce n'est pas faute d'avoir sonné l'alarme ! Voilà des années que Paul di Natale, vice-président de la CCI Nice Côte d'Azur, avertit, alerte, sonne le tocsin sur un problème de traitement des déchets que personne ne semblait vouloir considérer et qui se rapprochait. Inéluctablement. "Nous allons droit dans le mur !" répétait-il y a encore quelques mois, évoquant la fermeture de la déchèterie de La Glacière à Villeneuve Loubet, le seul site d'enfouissement des déchets dans le département, alors qu'aucune solution de remplacement n'apparaissait. Et de rappeler que pour mettre en place une autre solution, compte tenu des délais administratifs, il fallait trois à quatre ans.

Une fermeture qui était alors programmée pour 2010. Mais ce "mur", aujourd'hui, s'est encore singulièrement rapproché. Compte tenu de la saturation du site qui reçoit 300 000 tonnes de déchets par an, le préfet des Alpes-Maritimes, Francis Lamy, en a ordonné la fermeture le 17 juillet prochain et a mis l'exploitant de la déchèterie en demeure de fermer à cette date. Ce sont 100 000 tonnes de déchets d'entreprise et 200 000 tonnes d'ordures ménagères provenant en grande majorité de l'Ouest du département qui, en quelques semaines à peine, devront trouver d'autres destinations. Un volume qui représente pas moins de 40 à 50 semi-remorques remplis d'ordures... par jour. Un véritable "casse-tête" !

Il faut aussi tenir compte du Grenelle de l'environnement. Le département doit ainsi se caler sur l'objectif du Grenelle concernant les ordures ménagères et donc réduire de 7% la production annuelle de déchets des entreprises du département sur 5 ans... Cela impose 47 000 tonnes de moins (sur les 670 000 produites actuellement) d'ici 2014 ! Il faudra aussi atteindre 50% de recyclage en 2010 : le Grenelle indique 75% de valorisation matière en 2012. Il faut également réduire de 20% la quantité de déchets industriels banals éliminés en centre de stockage : moins 20 000 tonnes en 2010... Pour mémoire, en 2007, 73 000



UN COÛT PROHIBITIF POUR LES ENTREPRISES hors augmentation fiscale à venir sur les déchets et impact CO2 sur l'environnement

**Aujourd'hui, 100 euros** HT

▶ le coût d'une tonne de déchets traités sur le site de la glacière

**demain... 150 euros** minimum, HT

▶ le coût d'une tonne de déchets "exportés" demain hors Alpes-Maritimes

tonnes ont été admises à la Glacière et 100 000 au cours de 2008... L'objectif du Grenelle est en effet de réduire de 15% les déchets éliminés en centre de stockage et incinération en 2012.

Les entreprises doivent se mobiliser et ne pas faire les frais des décisions des collectivités locales. Laurent Lachkar, président de l'UPE 06 est catégorique : "Les entreprises ne sont pas responsables de la situation actuelle ! Nous ne voulons surtout pas que l'on tombe dans une solution "les entreprises paieront". Certes, elles sont responsables de leurs déchets... Mais ce ne sont pas elles qui sont en charge de la mise en place des infrastructures pour les recevoir. Les entreprises ne sont donc pas responsables de la situation actuelle. Elles veulent d'autre part avoir un juste retour pour ce qu'elles versent aux collectivités pour ce type de service. L'UPE 06 a de son côté proposé des solutions concrètes, comme l'utilisation de la carrière Spada à Roquefort-les-Pins pour les déchets inertes (le dossier a été re-

poissé) où l'incinération chez les cimenteries Vicat. Aux pouvoirs publics de faciliter la mise en oeuvre de ces solutions ! Mais en aucun cas, dans la situation économique actuelle, les entreprises ne peuvent se permettre une explosion de leurs coûts pour exporter leurs déchets".

La Côte d'Azur se doit donc de réagir. Vite, parce qu'elle se trouve face à un problème immédiat et on ne peut plus attendre. En tenant compte des coûts, parce qu'une solution qui exploserait le prix du traitement pénaliserait les entreprises et les habitants en pleine période de crise économique. Avec aussi des solutions pérennes, comme le réclame le Grenelle de l'Environnement. Et si possible en innovant, ce qui serait une excellente vitrine pour l'Eco Vallée de la plaine du Var. La fermeture de la Glacière représente aussi un grand défi. Mais, sous la contrainte et dans l'urgence, elle offre tout de même une opportunité : celle de s'inscrire enfin dans le développement durable. ■

## ■ LA CCI PRO-ACTIVE : LE PLAN D' ACTIONS

Négocier l'accueil et les tarifs de réception des déchets des entreprises du O6 vers les solutions alternatives à La Glacière. (Notamment intervenir pour faciliter les autorisations de transferts hors département.)

Pré-diagnostic et diagnostics déchets de 2000 entreprises en 2012 (Etape intermédiaire : 1000 entreprises en 2010), en ciblant :  
- secteurs d'activités gros producteurs  
- entreprises apportant directement leurs déchets à la Glacière, en privilégiant les entreprises produisant + de 50 T/an

Préconisations sur la réduction des déchets à la source et la valorisation

Renforcer le tri et la valorisation sur les zones d'activités

Elaboration de guides de bonnes pratiques de gestion des déchets, par secteur d'activité, en partenariat avec les fédérations et syndicats professionnels

Renforcer les actions de communication sur les bonnes pratiques en partenariat avec les collectivités territoriales compétentes, initier un meilleur échange d'informations pour une meilleure lisibilité sur l'offre de service CCI, des collectivités, des aides financières et une meilleure connaissance des filières de recyclage et de valorisation

Aider les collectivités à optimiser l'offre de services aux entreprises

Accompagner 100 entreprises (clients de la Glacière) dans un « PAC Déchets renforcé » sur 2010-2012. Objectif : 10% de réduction de déchets produits et 50% de valorisation matière et organique

Favoriser l'implantation et le développement de nouvelles filières de valorisation dans le département en partenariat avec Team Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes-Maritimes

Soutenir toute initiative de solution alternative au remplacement de la Glacière

Consolider l'observatoire CCI des déchets des entreprises

## PAUL DI NATALE : IL FAUT IMPÉRATIVEMENT DES PLATEFORMES DE TRI POUR LE B



Le problème était connu, identifié, évalué. Mais il fallait l'anticiper : "Nous l'avons dit et redit : attention à 2010", rappelle Paul di Natale, vice-président de la CCI Nice Côte d'Azur. Par manque de tri sélectif, et d'incinération, le volume est atteint à La Glacière et la décision a été prise de fermer la déchèterie et aujourd'hui, personne n'en veut. Les Varois disent non. Reste Marseille et Valence avec un long trajet. Les discussions au sommet sont en cours pour trouver une solution. Mais cela représentera un coût pour tout le monde. Un surplus d'impôt pour les habitants et des charges plus lourdes pour les entreprises". Le coût à la tonne pour l'élimination des déchets sera au minimum... le double.

La solution aujourd'hui ? Une prise de conscience des élus et des socio-

« Il faudra exporter nos déchets ailleurs et aujourd'hui, personne n'en veut ! De plus, cela aura un coût, pour tout le monde. »

professionnels. Plusieurs façons de se conjuguer : augmenter le lectif, aménager des chaînes de tri, limiter la partie incinération avec technologies modernes limitant les émissions, et assurer une partie de foussement. Avec le Grenelle de l'environnement cela devra se mettre place.

Mais les déchets, ce n'est pas seulement un problème de l'industrie. Le BTP représente plus d'un million de tonnes de déchets inertes par an. "Ce qui nous manque aujourd'hui, aussi, note Paul di Natale, c'est une réforme de tri pour les déchets du BTP. Cela permettrait de trier, de valoriser l'incinération ce qui peut être et de trier en déchèterie le reste. Nous travaillons donc sur la séparation des déchets du BTP de la classe 2. Les "déchets industriels banals" (DIB) du BTP sont assimilés aux ordures ménagères, qui entre dans des contraintes très strictes au niveau de la création de sites de stockage. Ce sont des contraintes qui ne sont pas forcément justifiées pour le BTP. Un problème de déchets du bâtiment qui sera traité plus spécifiquement lors d'une grande réunion en juin. ■

■ **URGENCE. LE SEUL SITE DE STOCKAGE AZURÉEN FERME DÉFINITIVEMENT. QUELLES ALTERNATIVES POUR LES BESOINS IMMÉDIATS ?**

## LE 06 A 300 000 TONNES DE DÉCHETS SUR LES BRAS À PARTIR DU 17 JUILLET !



Glacière fermée, comment faire? C'était la question centrale des récents Ateliers du développement durable organisés par la CCI.

Comment faire pour les 300 000 tonnes de déchets annuels qui ne pourront plus aller dans la décharge de La Glacière? Cette question a été au centre des derniers Ateliers du développement durable qui se sont tenus en avril à l'initiative de la CCI. Elle est aussi au cœur des négociations en cours sur le plan départemental et avec les départements voisins. L'équation? Sur le papier, elle peut se résoudre relativement facilement. Sur les 300 000 tonnes qui partent annuellement sur La Glacière, de 60 à 70 000 peuvent provisoirement être incinérées dans les centres d'Antibes et de Nice qui disposent de légères capacités encore non utilisées. Une autre partie pourra être traitée par les cimenteries

Vicat dans la vallée du Paillon (potentialité de 125 000 tonnes) et le reste devra être exporté dans d'autres départements en attendant la mise en place de solutions pérennes dans les Alpes-Maritimes.

Mais sur le terrain, ce n'est évidemment pas si facile. L'incinération dans les cimenteries Vicat, si elle a été autorisée, n'est pas encore opérationnelle et les habitants de la vallée du Paillon y sont hostiles. En ce qui concerne l'exportation dans d'autres départements, ce n'est pas non plus si simple. On se doute que les ordures des Alpes-Maritimes ne sont pas les bienvenues ailleurs. À la fin mai le département du Var, avec les lieux d'enfouissement possibles les plus proches, était encore

### ■ EXPORTER LES DÉCHETS : QUI VA PAYER ?

Les entreprises, elles, ne veulent pas être le "dindon de la farce" et se retrouver seules à payer le surcoût de l'export de leurs déchets sur un territoire voisin. Si comme le rappelle le préfet Francis Lamy, chaque entreprise est responsable de l'élimination de ses déchets, les solutions doivent s'inscrire en harmonie avec le système général. Et ici, c'est ce "système général" qui patine et les solutions transitoires sont du ressort du SIVADES (Syndicat Mixte de Coopération Intercommunale pour la Valorisation des Déchets pour le secteur Cannes Grasse) et des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Dans les négociations en cours, la CCI demande aussi à ce qu'une partie des déchets d'entreprises puissent également bénéficier d'un traitement par l'incinération beaucoup moins coûteux qu'un "export" par semi-remorque.

tout à fait opposé à ce type de solution et il ne s'ouvrirait des possibilités que sur Marseille ou Valence. Loïn. Donc cher.

Le Sivadès a estimé notamment que, pour un débouché à 200 km de Grasse ou de Cannes, du côté des Bouches-du-Rhône, le coût de la tonne transportée serait multiplié par huit! Voire plus s'il fallait trouver un centre au-delà... D'où un coût global de traitement des déchets qui, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers, devrait être au minimum doublé. Ce qui signifie des impôts plus élevés pour les habitants et des charges plus lourdes pour les entreprises. Sans oublier qu'un charroi de camions de cette ampleur n'a rien... d'écologique. ■

### ■ LES DÉCHETS\* DU DÉPARTEMENT CÔTÉ CHIFFRES

- Sur un volume de 1,3 million de tonnes annuelles (hors déchets du bâtiment) environ 50% des déchets sont produits par les entreprises :
  - 670.000 tonnes issues des entreprises
  - 630.000 tonnes d'ordures ménagères
- Par secteur géographique, cela donne :
  - 46.000 tonnes pour la PAP (Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence)
  - 60.000 tonnes pour Cannes
  - 120.000 tonnes pour la CASA (Communauté

d'agglomération Sophia Antipolis)  
 - 300000 tonnes pour la CUNCA (Communauté urbaine Nice Côte d'Azur)  
 - 23.000 pour la CARF (Communauté d'agglomération Riviera Française)

- + de 50% de ces déchets d'entreprises sont recyclables (verre, papier-cartons, métaux, bois, plastique)
- Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce

\* déchets industriels banals et ordures ménagères

n'est ni l'industrie (19%) ni le BTP (17%) qui produisent le plus de déchets mais... le secteur des services (46%)

- La capacité annuelle des installations de traitement : UIOM de Nice (Usine d'incinération des ordures ménagères) 330.000 tonnes ; UIOM d'Antibes, 132.000 tonnes; La Glacière 300.000 tonnes jusqu'au 17 juillet 2009 ; Centre de tri de Cannes, 30.000 tonnes ; UIOM de Monaco 80.000 tonnes

■ **COMMENT EN SORTIR ? LA RÉPONSE MIRACLE N'EXISTE BIEN ÉVIDEMMENT PAS. MAIS MALGRÉ LES ANNÉES DE "REMISE À PLUS TARD" QUI ONT MENÉ À LA SITUATION ACTUELLE, DES POSSIBILITÉS EXISTENT...**

## DES SOLUTIONS POUR PASSER LE CAP

Ce qui se dessine de plus en plus, c'est qu'il n'y a pas une solution mais un ensemble de solutions. Mises bout à bout, elles permettraient de passer le cap et de s'installer, enfin, dans un contexte de développement durable. Dans un cycle vertueux, en ligne avec le Grenelle de l'Environnement.

Alors, concrètement, la solution ou plutôt les solutions ? Ce qui ressortait des Ateliers et qu'a déjà engagé la Chambre de commerce et d'industrie, c'est d'abord un effort pour diminuer les déchets d'entreprise et mieux les trier pour les recycler et les valoriser au maximum. Ce mouvement s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans le Grenelle de l'environnement qui prévoit, pour "renforcer" la bonne volonté écologique des chefs d'entreprise, une augmentation continue sur plusieurs années de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

L'enjeu aujourd'hui pour les entreprises est d'ailleurs double. Pour Dominique Estève, président de la CCI Nice Côte d'Azur, "Elles ont à faire face d'une part à la fermeture de la Glacière (ceux qui ont vécu l'épisode de fermeture du Jas de Madam en 2000 savent ce qu'il en coûte). D'autre part elles ont à répondre à l'objectif ambitieux du Grenelle de l'Environnement : atteindre 75% de recyclage de leurs déchets et diminuer de 15% les déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012. D'où l'espoir, sous la pression, mais aussi d'une sensibilisation plus grande à ce problème de maîtrise des déchets et à toutes les formations d'accompagnement que la CCI propose pour aider les entreprises", de parvenir mieux maîtriser et gérer la "production" de déchets".

Une partie de la solution se trouve donc en amont : limiter la production de déchets (de nombreux exemples de bonnes pratiques ont été donnés lors de l'atelier, comme par exemple l'utilisation d'emballages moins ostentatoires ou réutilisables), développer le tri à la source pour mieux recycler et valoriser, mettre en place des plateformes de tri notamment pour les déchets du bâtiment dont une partie peut être séparée des déchets ménagers avec donc des



Parmi les solutions, développer le tri à la source pour mieux recycler et valoriser.

contraintes moins fortes en terme de création de site. Reste qu'une partie devra toujours être incinérée ou enfouie.

C'est le second volet de la solution générale. Pour Eric Ciotti, président du Conseil général, le département en a pris conscience. "D'abord en mettant fin au moratoire sur l'incinération avec valorisation énergétique. Ensuite en développant la valorisation matière (le recyclage) et la valorisation organique (le compostage)". Dans cet axe, un second centre de tri est prévu au Broc en 2010 (le premier étant celui du SIVADES à Cannes La Bocca). Il augmentera sensiblement la capacité départementale de tri des déchets ménagers. Fin 2010, au Broc également, un nouveau Centre de Valorisation Organique du SMED (Syndicat mixte d'élimination des déchets) d'une capacité de 40.000 tonnes par an sera ouvert pour 80 communes du moyen pays.

\* plus sur les programmes d'accompagnement de la CCI en matière de déchets et d'environnement  
 0 820 422 222

### ■ ÉLIMINATION : FORTES HAUSSES EN VUE...

Financièrement parlant, c'est un coût de transport et d'élimination à la hausse avec le prix à payer pour l'évacuation des déchets hors du département et une fiscalité plus lourde sur les filières de stockage et d'incinération avec les mesures du Grenelle de l'environnement. Dans une hypothèse où le coût de collecte est multiplié par 2 suite à l'augmentation du coût

du transport, l'impact sur le poste déchet siduel est une hausse de 9 à 60% selon les entreprises. La TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) passe de 8€ par tonnes en 2009 à 24€ par tonnes en l'espace de 5 ans. Imposant sur le poste déchets résiduels : de 8 à 11€ de hausse.

Mais tout cela ne sera pas sans. Et là on touche au point délicat : il faudra encore trouver un site d'implantation pour le futur centre de valorisation organique de l'Ouest du département. Le principe en a été adopté, le lieu fait débat, c'est le moins coûteux, mais les communes se renferment la balle : aucune ne veut d'un centre de stockage sur son territoire... Engagé en juillet 2008 pour prendre en compte les évolutions récentes et à venir, la révision du PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés) doit donner des pistes pour la recherche de sites. Mais elle ne sera finalisée qu'à un stade plus tardif, probablement l'automne prochain. En attendant, il y a encore quelques jours... ■